

FPT : Les Axes de Financement ouverts pour 2026

Axe 1 : Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun

Volets 2-3 et 4 pour les actions de :

- sensibilisations, formations des équipes favorisant l'accueil des enfants en situations de handicap
- mise en place d'un référent handicap du territoire faisant le lien avec le PRH
- adaptation du projet d'accueil et adaptation des locaux

Dépenses éligibles : *fonctionnement et investissement*

Coût d'une prestation extérieure

Coût de la fonction référent handicap

Achat de matériel pédagogique et/ou technique

Ne sont plus financés les coût ETP de renfort d'équipe

Axe 2 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des accueils collectifs et individuels du jeune enfant

Volet 1 : renforcer l'accessibilité des modes d'accueil :

- actions "passerelles" facilitant la transition vers l'école maternelle
- action développant des solutions d'accueil souples favorisant l'accueil occasionnel tenant compte de situations sociales ou familiales particulières
- adaptation des horaires "atypiques, étendus ou décalés" susceptibles de répondre aux besoins spécifiques des parents
- solutions d'accueil à vocation d'insertion sociale ou professionnelle pour répondre aux parents dans le cadre d'une démarches de reprise d'emploi ou de formation

Dépenses éligibles : *fonctionnement*

Coût des ETP professionnels de la Petite Enfance et des ETP de coordination et mise en réseau spécifique

Coût de prestataires extérieurs

Coût de fonctionnement spécifiques de la structure liés à l'action

Volet 2 : enrichir les équipes et les projets d'accueil en EAJE :

- mutualisation, mise en réseau de certaines fonctions au sein des EAJE (direction, coordinateurs pédagogique, psychologues, psychomotriciens, ergonomes, référent qualité....)
- soutenir les fonctions managériales en EAJE (accompagnement à la prise de fonction, analyse de la pratiques ...)
- création de liens avec les centres de formation pour favoriser l'accueil des stagiaires, alternants....
- initiatives élevant la qualité de l'accueil (association des parents au projet de la structure, éveil artistique et culturel, contact avec la nature, association accueil individuel et collectif....)

Dépenses éligibles : *fonctionnement*

Coût des ETP professionnels de la Petite Enfance, postes mutualisés et des ETP de coordination, formation tutorat à l'accueil de stagiaire et mise en réseau spécifique

Coût de prestataires extérieurs

Temps professionnel supplémentaire lié à la mise en place d'actions visant à renforcer la place des parents dans les structures

Volet 3 : Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles :

- renforcement de l'accompagnement des familles dans le cadre d'actions spécifiques non prévues dans le référentiel des missions des RPE
- favoriser l'attractivité du métier d'assistant maternel (promotion/communication, collaboration avec les acteurs de l'emploi et de la formation, renouvellement des modes d'exercice de la profession (accompagnement de porteurs de projets, médiation supervision au sein des MAM, renouvellement du modèle des crèches familiales...)
- accompagner la qualité des pratiques professionnelles (ouverture du label AVIP à l'accueil individuel, prise en compte du développement durable, ...)

Dépenses éligibles : *fonctionnement*

Coût des ETP de coordination et de mise en réseau spécifique

Coût de prestataires extérieurs

Temps professionnel supplémentaire

Achat de matériel pédagogique et/ou technique

Axe 3 : Engagement et participation des enfants et des jeunes

Volet 1 : renforcer l'accès des enfants et des ados aux loisirs éducatifs :

➤ Le présent volet est mobilisé pour soutenir des projets conduits par des porteurs de projets répondant aux critères cumulatifs suivants :

- Intervenir sur les temps périscolaires et/ou extrascolaires et accueils adolescents ;
- Proposer une offre d'activités diversifiée, adaptée et accessible à tous les enfants et adolescents de 3 à 17 ans ;
- Respecter la charte de la laïcité de la branche Famille et ses partenaires ;
- Avoir une visée éducative, inclusive, solidaire et citoyenne ;
- Présenter une dimension collective (la pratique individuelle d'une activité par un enfant ne pourra pas être soutenue, telle que l'inscription dans un club sportif, un atelier de théâtre) ;
- Favoriser la mixité des publics (sociale, de genre, générationnelle, territoriale, etc.) ;
- Permettre une accessibilité financière à toutes les familles (grâce à une tarification modulée en fonction des ressources) ;
- Comporter les dimensions culturelles, artistiques, sportives, scientifiques et techniques, citoyennes et engagées au titre du développement durable ;
- S'inscrire dans une dynamique partenariale sur le territoire ;
- Mobiliser des co-financements publics et/ou privés ;
- S'appuyer sur un diagnostic des besoins et viser un essaimage territorial (une implantation de l'activité au sein de plusieurs lieux différents devra être envisagée dès le démarrage du projet et pourra être accompagnée par la Caf).

- actions découverte pratiques musicales
- initiation et découverte de la lecture
- ateliers scientifiques et techniques
- ateliers découvertes de l'espace urbain ou rural
- ateliers d'initiation aux pratiques sportives, artistiques ...
- mise en place de conseils d'enfants et de jeunes
- actions de mentorat intégrant une approche collective et une dimension culturelle

Dépenses éligibles : *fonctionnement*

Coût des ETP professionnels, de coordination et mise en réseau spécifique

Coût de prestataires extérieurs

Coût de fonctionnement spécifiques de la structure liés à l'action

Achat d'équipements et matériel liés à la mise en oeuvre du projet

Volet 3 : Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes :

- actions d'éducation aux médias et au numérique
- atelier de création numérique
- ateliers de décryptage de l'information

Dépenses éligibles : *fonctionnement*

Coût de fonctionnement spécifiques de la structure liés à l'action

Coût de prestataires extérieurs

Axe 4 : Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques

Volet 1 : soutenir les structures et services aux familles implantés dans des territoires en difficultés QPV et ZFRR :

- adaptation du projet d'accueil
- rénovation de locaux non finançables par d'autres fonds
- modernisation des structures

Volet 2 prioritaire : Développer les projets itinérants adaptés à la configuration des territoires :

- mise en place d'offres d'accueil et de services mobiles et itinérants notamment en milieu rural

Dépenses éligibles : *fonctionnement et investissement*

Coût des ETP de personnel accueillant

Aménagement et rénovation de locaux

Achat matériel pédagogique

Dépense d'informatisation

Acquisition de matériel de transport et prise en compte des surcoûts liés au transport

Axe 6 : Appui aux démarches innovantes

Volet 3 : actions innovantes faisant intervenir la participation des usagers/des publics dans le processus d'élaboration:

- Solutions basées sur le lien intergénérationnel ;
- Solutions hybrides d'accueil du jeune enfant pouvant préfigurer les solutions de demain ;
- Solutions multidimensionnelles et partenariales permettant aux jeunes de se forger un projet d'avenir ;
- Projets qui permettent de favoriser la prise en compte de la dimension écologique au sein des actions dans une visée de soutenabilité reliant solidarité et respect de l'environnement en lien avec le programme d'innovation pour une écologie solidaire ;
- Actions hybrides transcendant les domaines des politiques de la branche (par exemple pouvant relever à la fois de la jeunesse et de la parentalité) ;
- Actions permettant d'anticiper des besoins émergents.

Dépenses éligibles : *fonctionnement*

Prototypage, idéation de projets innovants

Duplication-essaimage de projets innovants

Mise en lien d'acteurs nouveaux pour créer des innovations

Animation de communautés de partenaires parties prenantes de l'innovation

Modalités de conduite de projet innovantes

Axe 7 : Promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie

Volet 2 : Contribuer à la promotion et à l'émergence de nouvelles formes de logement en faveur des jeunes adultes et des familles :

- logement intergénérationnel
- logement solidaire ou partagé
- colocation solidaire
- logement adapté
- meilleure organisation de la rencontre entre l'offre et la demande de logement

Dépenses éligibles : *fonctionnement et investissement*

Coût des ETP professionnels, de coordination et mise en réseau spécifique

Coût de prestataires extérieurs

Coût de fonctionnement spécifiques de la structure liés à l'action

Achat d'équipements et matériel liés à la mise en œuvre du projet